

# Session du 24 novembre 2023



Création-impression: Conseil départemental du Morbihan, Photo : CD56

**Dossier  
de presse**  
Novembre 2023

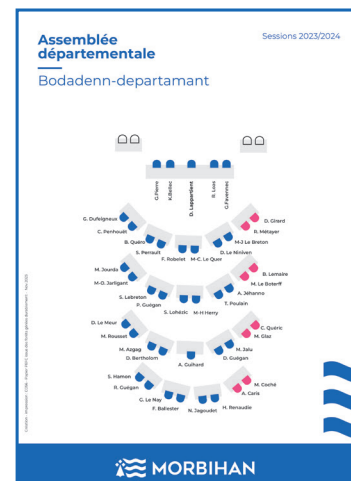
**Hôtel du Département**

**Contact presse :**

Sarah Le Borgne - 02 97 54 82 11 / 06 31 47 42 60  
[presse@morbihan.fr](mailto:presse@morbihan.fr)







## FAIT EXCEPTIONNEL ! Cette session, ainsi que les prochaines, se dérouleront dans la bibliothèque, l'hémicycle qui les accueillent d'accoutumée, étant en travaux !

L'hémicycle et son bâtiment n'ont pas fait l'objet de travaux depuis leur construction initiale en 1983/1984. Les installations techniques sont aujourd'hui vétustes et nécessitent une mise à niveau générale. Par ailleurs, il convient d'y améliorer l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

En écho au rapport sur la situation en matière de développement durable présenté lors de cette session, les travaux de mise aux normes énergétiques devraient permettre de diminuer la consommation d'énergie de la salle du conseil de plus de 45%.

Le mobilier reste, mais une touche de modernité y sera tout de même apportée avec l'installation de nouvelles technologies audiovisuelles. La livraison du nouvel hémicycle est prévue à l'été 2024.

## Novembre, traditionnelle session des orientations budgétaires

Traditionnellement, cette session du mois de novembre est consacrée au **débat d'orientations budgétaires**. Moment majeur de la préparation du budget pour la collectivité, cette étape permet aux élus d'exprimer leur avis sur les grandes lignes du budget.

Ce débat est précédé par la remise du rapport d'orientations budgétaires qui permet à l'assemblée départementale de disposer d'une information précise et détaillée présentant la situation financière de la collectivité.

Ce rapport, qui indique également les orientations envisagées en matière d'investissement, doit permettre aux élus de saisir le contexte et l'environnement économique de la collectivité, d'informer des contraintes financières de l'exercice en cours, de comprendre les enjeux et motifs des dispositions budgétaires envisagées, ainsi que de mesurer les conséquences du budget proposé.

L'exécutif présente généralement les prévisions concernant les principales recettes (fiscalité, concours de l'Etat, produits des services...) et l'assemblée discute ensuite des principales dépenses envisagées, en fonctionnement comme en investissement. L'état et l'évolution de la dette sont également abordés.

Concernant les dépenses d'investissement, le débat d'orientations budgétaires porte non seulement sur l'exercice en cours, mais aussi sur les engagements envisagés à plus long terme avec la présentation du plan pluriannuel d'investissement (PPI).

Celui-ci vise à apporter une vision globale et une traduction exhaustive des engagements et orientations que le département entend prendre pour accompagner le développement du territoire dans les années futures.

# Orientations budgétaires pour 2024

## Contexte actuel

Le mandat départemental qui a débuté en 2021, après une crise sanitaire sans précédent, s'est poursuivi en 2022 et 2023 par deux années marquées par une inflation qui n'avait plus été observée depuis 30 ans. Ses effets sont importants et touchent particulièrement les Morbihannais les plus modestes. Les mesures de soutien budgétaire pour en limiter les effets ont creusé davantage le déficit public à un niveau jamais atteint alors même que l'Etat était déjà très endetté. Le niveau élevé de l'inflation a entraîné une hausse des taux d'intérêt des emprunts, le principal taux directeur de la Banque centrale européenne (BCE) ayant été augmenté à dix reprises, de 0 % en juillet 2022 à 4 % en septembre 2023. Le coût du crédit se trouve renchéri avec ses conséquences sur le marché de l'immobilier. A fin octobre, le produit des droits de mutation à titre onéreux (DMTO), principale source de financement du Département, est en baisse de 16 % dans le Morbihan et se poursuivra à - 8 % en 2024 d'après les estimations.

En matière de dépenses, l'année en cours est impactée par l'inflation : revalorisation des prestations sociales et des salaires, notamment à travers l'indexation du SMIC à l'inflation constatée et à la hausse du point d'indice de la fonction publique, hausse des contributions obligatoires, facture énergétique.

Entre 2022 et 2024, nous ferons face **à une baisse des recettes de fonctionnement de l'ordre de 50M€ dont 37M€ au titre des DMTO, baisse déjà observée entre 2022 et 2023.**

Il y aura dans le même temps une hausse très importante des dépenses sociales : + 20M€ entre 2021 et 2022 ; + 35M€ entre 2022 et 2023 ; puis + 25M€ estimés pour 2024.

Conjugué à l'inflation (+ 6M€ en dépenses de fonctionnement dans le projet de budget 2024) et aux dépenses exogènes notamment sur la masse salariale (augmentation de 5 points d'indice pour tous les agents au 1<sup>er</sup> janvier prochain ; effet en année pleine de la revalorisation du point d'indice ; hausse mécanique des cotisations salariales...), c'est le retour d'un "effet ciseau" **très important.**



© Adobe Stock

Partout en France, les départements renouent subitement avec les tensions budgétaires du milieu des années 2010 face à la volatilité de leurs recettes et à l'augmentation de leurs dépenses rigides.

Dans ce contexte, les prévisions budgétaires pour 2024 sont fortement impactées par la baisse anticipée des DMTO et la hausse des dépenses sociales. En arrivant à maintenir un niveau d'épargne brute quasi stable par rapport au BP 2023, le Département résiste pour l'instant aux chocs successifs de crises auxquelles il doit s'adapter. Ce sont les choix habituels, qui sous-tendent la construction de nos budgets, qui sont aujourd'hui confortés : la prudence dans l'inscription des recettes de DMTO permet de ne pas redouter la correction attendue du marché immobilier ancien. Surtout, les choix politiques de ne pas affecter les hausses conjoncturelles de recettes volatiles à des dépenses structurelles et pérennes est pour beaucoup dans la résilience du Département du Morbihan.

## Situation financière du Département fin 2022

Les fondamentaux de la situation financière du Département du Morbihan demeurent solides et se sont même encore améliorés en 2022, selon une récente étude de la direction régionale des finances publiques de Bretagne.

Les finances du Département du Morbihan se caractérisent par un niveau élevé des dépenses d'investissement et en forte augmentation en 2021 et 2022, un volume d'autofinancement très important et par un endettement limité et en diminution.

Conséquence des évolutions constatées, l'autofinancement est en forte progression et se situe à un niveau très important représentant 23,1 % des produits contre 16,4 % au plan national, positionnant le département du Morbihan comme l'un des départements français présentant le ratio le plus élevé. L'épargne brute est alors largement suffisante pour absorber le remboursement du principal de la dette et financer une part substantielle des dépenses d'investissement.

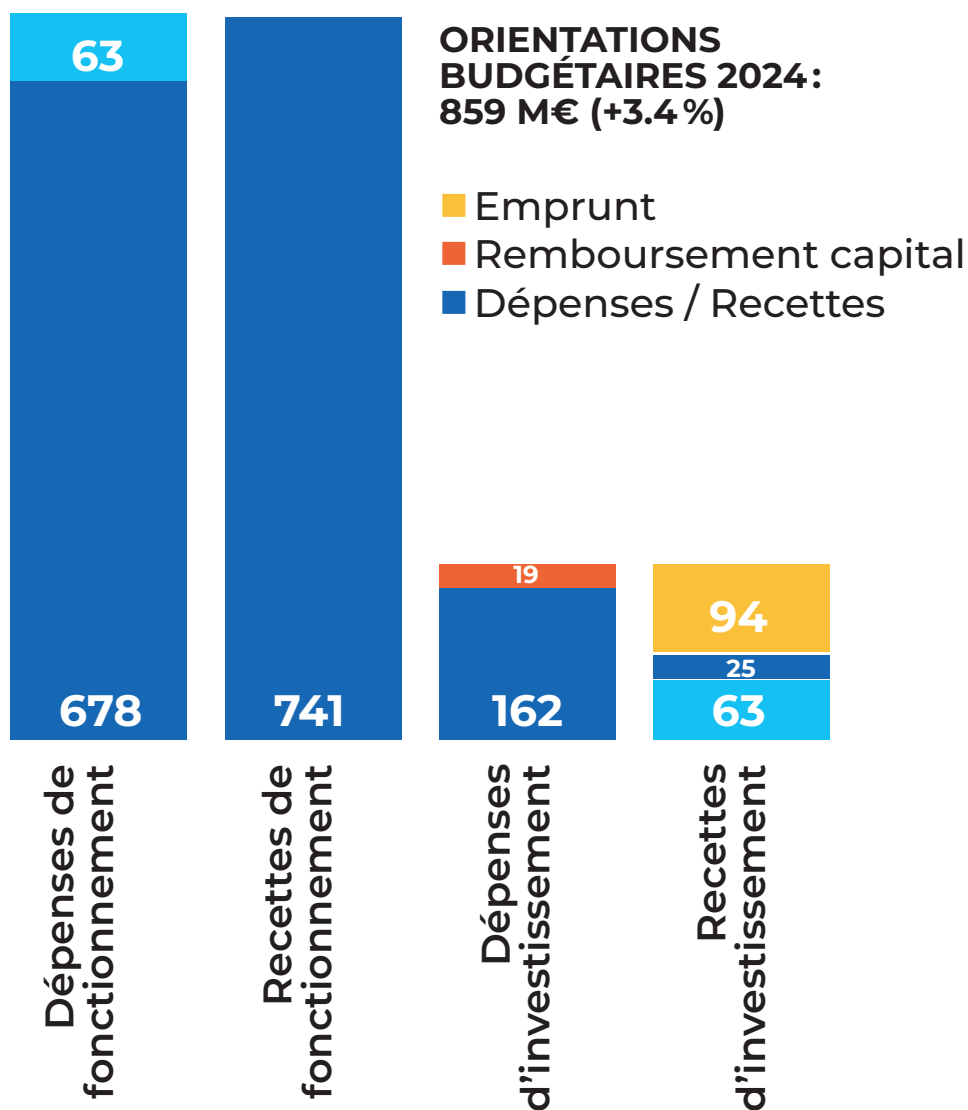
Le département n'a mobilisé aucun emprunt de 2019 à 2022. Son endettement diminue fortement et le ratio "encours de dette / épargne brute" s'établit en 2022 à 0,7 année, ce qui situe le Département à un niveau très nettement inférieur à la moyenne nationale (2,6 années).

La collectivité autofinance ses dépenses d'équipement et augmente son fonds de roulement (ses marges de sécurité financière), dans la mesure où elle dégaje de forts excédents de fonctionnement.

## Contexte budgétaire et financier pour 2024

### Les éléments financiers marquants :

- des recettes de fonctionnement qui devraient atteindre 741 M€ ;
- des dépenses de fonctionnement qui devraient atteindre 678 M€ ;
- des dépenses d'investissement hors dette supérieures à 162 M€ ;
- une épargne brute (différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement) projetée à 63 M€ ;
- un remboursement en capital de la dette qui passe de 21 M€ en 2023 à 19 M€ en 2024 ;
- un encours de la dette qui passe de 141 M€ fin 2021 à 95 M€ fin 2023 ;
- une prévision d'encaissement prudente des DMTO à 135 M€.



**Les recettes de fonctionnement 2024 devraient s'établir à 741M€** environ, en hausse de 4% par rapport au BP 2023.

Le principal changement attendu pour 2024 concerne l'évolution du produit des DMTO. L'année 2022 a été, comme en 2021, une année exceptionnelle en terme d'encaissement de DMTO, ceux-ci ayant atteint 186,35 M€. L'année 2023, à la mi-octobre, suit une tendance inverse, avec une baisse des encaissements de près de 17%. Certaines études prévoient la fin de la chute des DMTO au 1<sup>er</sup> semestre 2024 avec une prévision de - 8 % pour l'année 2024. Il a été proposé d'inscrire ce poste à hauteur de 135 M€ en 2024, prévision reposant sur un retour à la "normale" des encaissements perçus avant la crise sanitaire (exercices 2018 et 2019).

**Les dépenses de fonctionnement afficheront de leur côté 678 M€** (648,3M€ en 2023) et seraient ventilées ainsi :

- Infrastructures et mobilités : 3 M€ (3,15 M€ en 2023)
- Éducation, culture et sport : 35 M€ (30.67 M€ en 2023).
- Développement des territoires : 37 M€ (35,94 M€ en 2023).
- Ressources et transferts : 161 M€ (comme en 2023).
- Solidarité, action sociale et de santé : 442 M€ (417 M€ en 2023)

Ainsi, le budget 2024 progresse de 5% par rapport à 2023.

**Le département investira plus de 162M€ en 2024** au profit de son territoire réussissant, en dépit de contraintes toujours renforcées sur les dépenses de fonctionnement, à maintenir un niveau équivalent à celui affiché en 2023.

**Les dépenses se répartissent de la sorte :**

- Infrastructures et mobilité : 33 M€ (34.50 M€ en 2023).
- Ressources et transferts : 18 M€ (19.70 M€ en 2023).
- Solidarité : 16 M€ contre (13.07 M€ en 2023).
- Développement des territoires : 48 M€ (52 M€ en 2023).
- Education, culture, sports : 47 M€ (42.6 M€ en 2023).

**Le programme pluriannuel d'investissement 2023-2028**, qui vous a été présenté l'an dernier, visait un niveau d'investissement de près de 1,021Md€ sur la période. Le département renouvelle et confirme son engagement pour le territoire à hauteur de près de 900 M€ sur la période 2024-2028, conformément au programme pluriannuel d'investissement actualisé.

Depuis 2017, l'encours de dette du Département a été divisé par 2 puisqu'il passera de 218,06 M€ à moins de 96 M€ au 31 décembre 2023.

Ce désendettement constitue un atout dans la perspective de conserver un haut niveau d'investissement alors que les marges de manœuvre de la collectivité tant en termes de recettes que de dépenses sont très étroites.

## Situation en matière de développement durable

Ce rapport "développement durable" illustre les enjeux auxquels le Département du Morbihan est confronté. Les défis à relever sont en constante accélération et le Département en a pris la mesure. Il le démontre, par son action quotidienne, conjuguée à sa stratégie pluriannuelle et sa forte ambition d'agir aujourd'hui pour préparer l'avenir.

### LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

#### Réalisation du bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES)

Le Département, en qualité de collectivité territoriale de plus de 50 000 habitants, se doit de réaliser tous les 3 ans son BEGES.

#### La mise en œuvre d'actions de sensibilisation et de formation

Afin de sensibiliser aux enjeux et au pilotage de la démarche, des présentations et ateliers ont été réalisées auprès des élus, mais également des directeurs et directeurs adjoints. Une rubrique "transition environnementale" est dorénavant présente sur l'intranet pour permettre une communication à l'ensemble des agents sur l'avancement des groupes de travail interne en charge de nourrir la réflexion sur les aspects de la transition bas carbone.

Le Département se dote également de ressources nécessaires pour conforter son expertise interne.



## Le déploiement des mobilités territoriales

Pour ce faire le Département s'est doté d'un schéma départemental des mobilités adopté à l'unanimité par l'assemblée départementale lors de la session du 16 juin 2023. Vous pouvez retrouver ce schéma dans le rubrique actualités du site morbihan.fr

En complément, le département accompagne les territoires engagés dans le développement d'équipements et liaisons cyclables et piétons. Il accompagne ainsi la réalisation des ouvrages de franchissement sur routes à hauteur de 50% dès lors qu'ils se situent sur une route départementale.

## La bonification de 5 points du taux du programme de solidarité territoriale (PST)

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, le programme de solidarité territoriale qui accompagne les communes et les établissements publics de coopération intercommunale dans leurs projets d'équipements publics a été bonifié de 5 points. Ce sont ainsi près de 20% des collectivités qui ont pu bénéficier de ce bonus pour leurs projets intégrant la transition environnementale (énergies renouvelables, performance énergétique, isolation, économies d'énergie...).

Au titre du PST 2023, ce seront environ 350 dossiers, toutes catégories confondues, qui seront soutenus par le Département, pour un budget de l'ordre de 15 M€ au titre de la solidarité territoriale.

## Le lancement d'un programme d'amélioration du patrimoine bâti

Un schéma directeur immobilier et énergétique est en phase d'élaboration. Pour ce faire, un groupe de travail inter-commissions, composé des 7 conseillers départementaux: Stéphane LOHÉZIC, Muriel JOURDA, Marie-Hélène HERRY, Christine PENHOUËT, Marie-Christine LE QUER, Mohamed AZGAG et Damien GIRARD, a été constitué.

Il a pour objet d'identifier les actions, de planifier la feuille de route, de prioriser les projets.

Parmi les projets engagés, certains bénéficierons d'une participation de l'État via la mobilisation du fonds vert.

C'est le cas s'agissant de la rénovation en cours du bâtiment de l'hémicycle (1,5 M€ HT dont 690 000 € HT au titre de la rénovation énergétique).

## Le renouvellement progressif de la flotte automobile avec l'acquisition de véhicules électriques

Au 31/12/2022, le Département était propriétaire d'une flotte de véhicules de 677 véhicules roulants, comprenant les véhicules légers, les utilitaires, les poids lourds et les tracteurs.

En 2023, la livraison de 30 véhicules électriques légers a été réalisée dans le cadre du renouvellement progressif de la flotte automobile du Département, pour un coût total de 1M€. Cela s'accompagne également par des aménagements et installations de bornes électriques.

## Les actions de sensibilisation auprès des partenaires et du grand public

Le Département est à l'origine du Conseil scientifique départemental de l'environnement (CSEM) créé en 1992. Celui-ci facilite l'accès à la connaissance scientifique des enjeux environnementaux en Morbihan, notamment via les rencontres départementales de l'environnement. Ainsi le 30 juin 2023, la 9ème rencontre du CSEM avait pour thème "Changement climatique et dynamique du trait de côte".

Il est également le co-fondateur en 1996 de l'Observatoire citoyen du littoral Morbihan (OCLM), qui est le premier observatoire citoyen dédié à l'évolution du trait de côte et à la dynamique littorale à voir le jour en France.

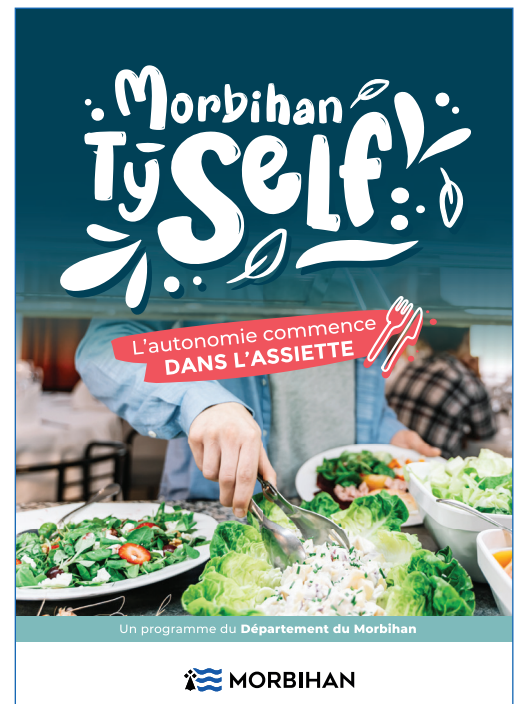
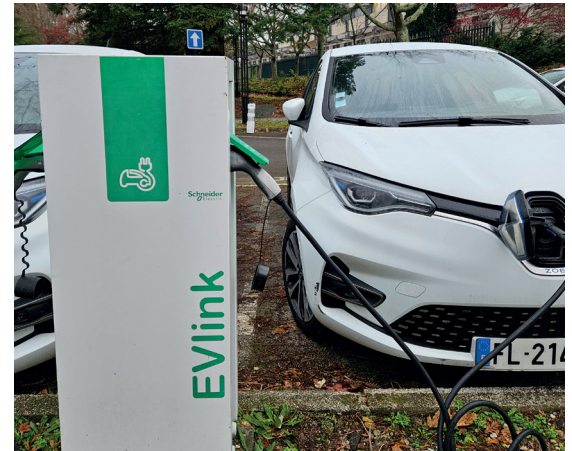
Dans le cadre de la mise en œuvre de ses missions, le Département agit pour faire évoluer les comportements.

Ainsi, en matière de lutte contre la précarité énergétique, le Département, avec le dispositif Morbihan solidarité énergie, propose un accompagnement gratuit et personnalisé pour améliorer le confort des habitations. Cette action contribue à lutter contre le parc des logements énergivores.

La pratique des selfs participatifs "Morbihan ty self" a été déployée au sein de six collèges publics en 2022. De nouveaux comportements, limitant le gaspillage alimentaire et en conséquence plus respectueux de l'environnement sont ainsi mis en œuvre. L'objectif de mise en service du programme "Morbihan Ty Self" sur l'ensemble des collèges publics morbihannais sera atteint en 2027.

**Pour en savoir plus sur Morbihan Ty Self, rendez-vous dans la rubrique actualités du site [morbihan.fr](https://morbihan.fr)**

A partir d'une utilisation raisonnée des ressources naturelles et des déchets, l'économie circulaire appelle à une consommation sobre et responsable, adaptée au défi climatique. A l'instar du partenariat passé avec le collectif associatif Solidarité Meubles, le département contribue à faire évoluer les pratiques pour les Morbihannais en difficultés sociales.



## LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ



Le Morbihan présente un patrimoine naturel particulièrement varié au regard des nombreux paysages qui le composent : les montagnes Noires, les bassins bocagers du Scorff et de l'Ellé, le littoral et les îles, les landes de Lanvaux, les marais de Vilaine, la forêt de Brocéliande... Il abrite une mosaïque de milieux et une nature diversifiée. Cet agencement s'explique par les conditions naturelles (situation géographique, géologie, climat...) mais aussi par l'influence de l'homme depuis plusieurs siècles.

La flore et la faune du Morbihan sont très riches et originales en raison de cette diversité. Environ 1 700 espèces végétales sur les 4 800 recensées en France sont présentes. La faune morbihannaise présente des espèces à forte valeur patrimoniale comme la loutre d'Europe, le phragmite aquatique, le saumon atlantique, la mulette perlière, les chauves-souris... L'accueil de nombreux oiseaux sur le littoral fait du département un site d'importance européen pour l'ensemble des migrateurs. Près de 160 espèces d'oiseaux nicheurs dont 37% figurent sur la liste rouge nationale ont été recensées. 59 espèces mammifères dont 28 protégées ont également été identifiées.

Cette grande diversité de milieux est une richesse qui contribue à l'attractivité du territoire morbihannais et qui participe au cadre des vies des Morbihannais.

Elle donne une responsabilité particulière à l'ensemble des acteurs qui interviennent sur le territoire départemental pour protéger, restaurer, mettre en valeur ce patrimoine naturel parfois remarquable, qui dans certains cas n'a pas d'égal dans les limites du territoire national. Le Département, dans le cadre des politiques qu'il conduit, entend tenir toute sa place pour contribuer à la préservation de ces milieux et transmettre ce patrimoine aux prochaines générations.

## Le Département garant des espaces naturels sensibles

Le département s'est engagé de longue date dans la préservation de son patrimoine naturel par la mise en oeuvre dès 1973 d'une politique en faveur des espaces naturels sensibles (ENS).

Le département assure aujourd'hui la gestion et le suivi d'environ 3800 ha de propriétés départementales répartis sur 179 sites de taille très variée. Certains de ces sites ont une très forte valeur patrimoniale et sont emblématiques du Morbihan (domaine de Suscinio, dunes d'Erdeven, aiguilles de Port Coton...).

## Dans le cadre de la politique ENS, le département :

- contribue à l'amélioration des connaissances des écosystèmes (études d'inventaires notamment) ;
- acquiert des terrains qui viennent enrichir le réseau des sites ENS l'acquisition étant l'action qui permet de protéger les milieux naturels avec un maximum de garanties ;
- entreprend des travaux de restauration et de gestion des milieux naturels dont il est propriétaire ;
- assure l'accueil du public sur les sites, dans l'objectif de sensibiliser les visiteurs à la biodiversité locale et à la préservation des milieux et des espèces.





Le Département souhaite s'engager plus fortement dans cette politique. À ce titre, les conseillers départementaux ont d'ores et déjà décidé d'augmenter la taxe d'aménagement à 1,5% pour générer des recettes supplémentaires afin de mener une politique ENS plus ambitieuse.

Les principes et objectifs de cette politique seront définis dans le nouveau schéma départemental des ENS qui sera présenté lors d'une prochaine session de l'assemblée départementale. Ce schéma deviendra ainsi la feuille de route des actions conduites par le département pour la période 2024-2035.

Dans la perspective d'améliorer la gestion des sites ENS et de développer les conditions les plus propices aux habitats naturels et à une meilleure expression de la biodiversité, le département s'est également engagé dans la reconduction ou l'élaboration de plans de gestion. Ces plans doivent définir sur le temps long (10 ans), les actions d'entretien ou de restauration à réaliser après un exercice de concertation approfondie avec l'ensemble des acteurs concernés. Dans ce cadre, le département élabore un nouveau plan de gestion pour le site ENS de Suscinio. En 2024, le Département lancera les démarches pour la construction d'un plan de gestion pour le marais de St Laurent à Ploemel.

## La préservation du bocage

Depuis le début des années 1990, le Département conduit une politique en faveur du bocage. Depuis 2007, ses actions s'insèrent dans le cadre des programmes régionaux Breizh bocage I et II, qui bénéficient des fonds européens agricoles pour le développement rural (FEADER). En 2023, dernière année de transition, il a participé à l'élaboration de la feuille de route régionale du futur programme 2023-2027. Aux côtés d'autres financeurs (région, agence de l'eau), le Département apporte un appui financier aux maîtres d'ouvrage (EPCI, syndicats mixtes) qui entreprennent des travaux de création et de restauration de haies et talus. L'ambition des opérations de reconstitution du bocage restent cependant intimement liées aux moyens humains et financiers qui peuvent être mis en œuvre par les maîtres d'ouvrage.

## Le programme en faveur de la forêt et des boisements

Le Département est propriétaire d'environ 1 800 ha répartis sur 21 massifs boisés. Cet investissement dans le patrimoine forestier a pour vocation la préservation de la biodiversité forestière et l'accueil du public.

Il apporte une aide financière aux groupements forestiers pour favoriser la productivité forestière, la qualité et la pérennité des boisements. Les interventions aidées concernent les plantations et les travaux de gestion sylvicoles (élagage, dépressage, taille).

En parallèle, il participe au fonctionnement des organismes professionnels de la filière forêt-bois, tels le centre régional de la propriété forestière (CRPF), le centre d'études techniques et économiques forestières (CETEF) et le syndicat des propriétaires forestiers du Morbihan.



Des questionnements sont posés sur l'accompagnement des propriétaires privés qui détiennent 95% des 127 000 ha de la forêt morbihannaise. Ces propriétés sont cependant très fragmentées et les surfaces détenues très souvent inférieures à 2 voire 1 ha. Dans le cadre du futur plan départemental pour la forêt en cours de réflexion, l'accompagnement de ces propriétaires privés face aux enjeux actuels (risque incendie, développement des risques sanitaires,...) sera un enjeu central.

Dans le cadre de la gestion de ces sites le Département est propriétaire, il a confié à l'Office national des forêts, par convention, certaines missions permettant la préservation du patrimoine forestier en termes de surveillance, de suivi des travaux forestiers ainsi que de commercialisation et de gestion des coupes de bois.

## La politique départementale de l'eau et des milieux aquatiques

L'eau est un marqueur évident du paysage morbihannais. Elle est présente sous toutes ses formes de représentation des petits cours d'eau des têtes de bassin versant aux rias qui se jettent en mer. L'eau, si elle a façonné les paysages du département, est aussi le support d'un grand nombre d'usages, qui exigent parfois une grande qualité, notamment sur le littoral (conchyliculture, loisirs aquatiques, baignades).

L'alimentation en eau potable reste un des usages prioritaires, auquel il convient d'assurer une attention particulière les ressources étant finies et sensibles aux pollutions d'autant que plus de 80% de l'eau produite provient des cours d'eau.

L'eau est bien évidemment le support d'une vie aquatique riche si les milieux n'ont pas subi de dégradation au fil du temps, ce qui n'est malheureusement que trop peu fréquent.

Le département a fait le choix de participer aux efforts nécessaires pour le rétablissement de la qualité de ces masses d'eau, aux côtés des opérateurs compétents pour porter les études et les travaux nécessaires. Il s'implique tout particulièrement selon deux axes :

- En mobilisant un appui technique, des conseils et de l'ingénierie auprès des collectivités et partenaires qui le sollicite, dans le cadre de l'ASTER. Le Département met ainsi à disposition des cahiers des charges et des outils numériques pour définir, programmer et suivre les travaux de restauration des cours d'eau et de zones humides ;
- En finançant un grand nombre d'études, de travaux et de suivis dans le cadre de son programme d'intervention « qualité des milieux aquatiques ». En 2022, le Département a ainsi consacré une enveloppe d'autorisation de programme de 950 000 €. Il est le deuxième financeur après l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Cette enveloppe a été progressivement augmentée ces dernières années pour aider au mieux des programmes devenus plus ambitieux. Le Département est donc un acteur de longue date qui contribue à l'amélioration du fonctionnement des écosystèmes aquatiques et de leur biodiversité.





# Chiffres clés :

**11 500 km**  
**de cours d'eau**

**75 000 ha**  
**d'eau et de milieux**  
**aquatiques**

sont des atouts majeurs à préserver pour maintenir l'attractivité  
du territoire morbihannais zones humides

**+ 1 000 km**  
**de côtes**

## Les actions de sensibilisation

Celles-ci sont nombreuses et portées de manière directe ou indirecte par le Département via ses conventions et les nombreuses instances au sein desquelles il participe :

En 2023, l'action la plus emblématique est le lancement du nouveau programme d'animation "Morbihan Grandeur Nature", qui a proposé plus de 150 rendez-vous gratuits pour faire découvrir les richesses naturelles du Département au sein des sites ENS. Ce programme marque l'investissement du département pour reconnecter les Morbihannais à la nature et pour faire redécouvrir le fonctionnement des écosystèmes locaux.

L'année 2023 a également été consacrée aux réflexions pour le déploiement d'une nouvelle signalétique sur les sites ENS, qui déclinera la nouvelle identité graphique du Département.

En 2023 et pour la 4<sup>ème</sup> fois consécutive, le département a obtenu le label "Département fleuri" qui valorise les actions en faveur du fleurissement et de l'embellissement aux côtés des communes du Morbihan. Ce label distingue également l'engagement du Département du Morbihan dans la préservation de son environnement.

Le département est par ailleurs présent au sein de nombreuses instances jouant un rôle en matière de préservation de la biodiversité. Par exemple, il est un membre fondateur du parc naturel régional du Golfe du Morbihan (PNRGM).



 MORBIHAN

## ENGAGEMENTS POUR 2024

Ceux-ci auront pour objectifs de mettre en œuvre la stratégie départementale pluriannuelle qui reposera sur les priorités suivantes :

- La stratégie départementale bas carbone (SDBC),
- La feuille de route départementale pour la préservation de la biodiversité.

Le Département, via la SDBC a pour ambition de contribuer à atteindre cet objectif de neutralité carbone dès 2040. Pour ce faire, le Département doit pouvoir concilier le déploiement de ses politiques publiques avec les trois piliers suivants :

- La réduction de ses propres émissions de GES
- La contribution du territoire morbihannais à l'objectif de neutralité carbone
- Le développement des puits de carbone sur le territoire Morbihannais
- La SDBC sera proposée à l'approbation de l'assemblée départementale.

Quant à la feuille de route départementale pour la préservation de la biodiversité, elle s'articulera autour :

- d'un plan départemental pour la forêt, en phase de conception actuellement et qui sera finalisé au cours de l'année 2024 ;
- la mise en œuvre du nouveau schéma départemental des ENS à venir.

Le rapport développement durable procédera annuellement à l'état d'avancement du déploiement de cette stratégie départementale pluriannuelle pour lutter contre les effets du changement climatique et préserver notre biodiversité.

# Situation en matière d'égalité femmes-hommes dans le Département

## AU SEIN DE LA COLLECTIVITÉ

### Effectifs

Au 31 décembre 2022, le Département comptait 2252 agents dont 1514 femmes. A l'instar des départements de France, le Département caractérisé par un taux de féminisation important puisque les femmes représentent 67 % des effectifs (hors assistants familiaux). Une faible mixité est observée dans les métiers de la filière technique et dans les filières sociales et médico-sociales.

Les femmes représentent 84% des agents en catégorie A, 73% en catégorie B et 56% en catégorie C où l'on constate un équilibre entre les deux sexes qui s'explique par le nombre important d'hommes exerçant comme agent des routes. Les postes d'encadrement sont représentés à 58% par les femmes et 42% par les hommes.

### Salaires

Dans son dernier rapport annuel sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes dans la fonction publique (données 2022, paru en novembre 2023), la direction générale de l'administration et de la fonction publique constate un écart salarial de 14 % au sein de la fonction publique de l'Etat.

L'écart salarial constaté dans le Département du Morbihan est de 1% : 2299€ pour les hommes et 2276€ pour les femmes, pour un salaire net moyen global de 2284€.

## PARITÉ DANS L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE



PRÉSIDENT  
DU CONSEIL  
DÉPARTEMENTAL

21 ♀  
21 ♂

CONSEILLERS  
DÉPARTEMENTAUX

Depuis 2015, sont élus au scrutin binominal à deux tours 1 femme et 1 homme (ainsi qu'un binôme de suppléants) dans chaque canton.

## Le Département acteur de l'égalité professionnelle

Le Département s'engage pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, autour des ambitions suivantes :

- Lutter contre les discriminations, le harcèlement, les violences, les agissements sexistes en permettant aux agents d'identifier les situations à risques et leurs donner les moyens d'agir.
- Sécuriser le processus de recrutement afin d'éviter tout biais de genre et permettre une progression équilibrée des femmes et des hommes en mettant en valeur des agents exerçant des métiers à connotation fortement masculine ou féminine.
- Favoriser l'articulation entre la vie professionnelle et la vie personnelle.
- Informer et former les agents à l'égalité professionnelle et rendre visible la démarche d'égalité en sensibilisant les managers aux enjeux de l'égalité et en les accompagnant dans leurs pratiques.
- Améliorer la communication en faveur de l'égalité auprès de tous les agents en les sensibilisant, en rendant lisibles les actions du Département et en veillant à une représentation équilibrée et non stéréotypée des femmes et des hommes dans la communication interne et externe.

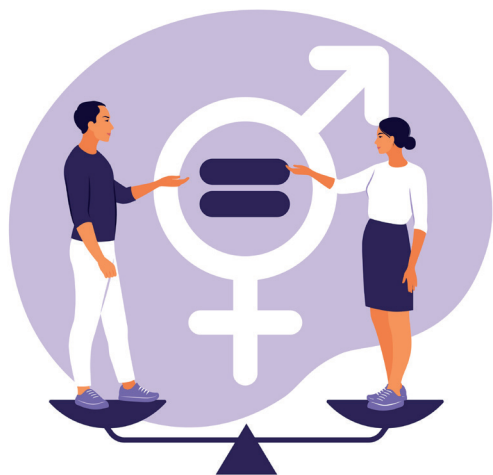
### LES POLITIQUES CONDUITES PAR LE DÉPARTEMENT

#### EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Depuis 1999, l'ONU a proclamé le 25 novembre : la Journée internationale pour l'élimination de toutes les violences à l'égard des femmes. Cette mobilisation internationale permet d'organiser des manifestations pour sensibiliser le public à ce sujet qui reste d'actualité.

A la veille de cet événement national, il est important de rappeler que le Département du Morbihan, en tant que chef de file de l'action sociale, aux côtés de nombreux partenaires, intervient à plusieurs titres pour soutenir les actions en faveur de la lutte contre les violences faites aux femmes. Les leviers d'actions sont multiples : prévention, accompagnement social, lieu d'écoute...

**Vous pouvez retrouver le dossier de presse consacré à ce sujet dans l'espace presse du site [morbihan.fr](https://www.morbihan.fr)**



## Aux côtés des communes et des EPCI

Lors de cette session, **plus de 4 millions de dépenses nouvelles** qui servent le développement du territoire sont proposées. En effet, le Département œuvre chaque jour aux côtés des communes et des EPCI afin de les accompagner dans la réalisation de leurs projet d'équipement public.

Par son action volontariste, il contribue ainsi, non seulement au maintien du cadre de vie de ses habitants mais aussi au développement attractif et équilibré de son territoire. Par ailleurs, il accompagne également le tissu associatif morbihannais particulièrement dynamique.

## Contribution du Département au débat sur l'approfondissement de la décentralisation

Dans son discours du 4 octobre dernier à l'occasion du 65<sup>ème</sup> anniversaire de la Constitution de la V<sup>e</sup> République, le Président de la République a proposé d'ouvrir le chantier d'une nouvelle étape de la décentralisation.

Par cette délibération, le Département du Morbihan souhaite contribuer activement à ce débat.

**Vous pouvez retrouver l'intégralité de ce texte en téléchargement dans la rubrique "Actualités" du site [morbihan.fr](http://morbihan.fr) (session du 24 novembre 2023).**







Hôtel du département  
2 rue de Saint-Tropez  
56000 VANNES  
Tél. 02 97 54 80 00

[morbihan.fr](http://morbihan.fr)